

## LUTTE CONTRE LE VOL DES VANILLES DANS LA RÉGION DE FÉNÉRIVE-EST

L'insécurité est un phénomène général à Madagascar et le monde rural est particulièrement touché.

De longue date, une jurisprudence de proximité, le Dina, a été mise en place, au niveau de la plus petite structure locale (village, plusieurs hameaux, un quartier) que l'on appelle le "Fokontana".

Le chef du Fokontana est désigné par ses administrés ou par le chef de région et il gère le patrimoine, l'hygiène, l'ordre public etc. Il établit donc le Dina, socle de la juridiction de proximité et du contrat social qui revêt une forme écrite et qui est transmise au chef de région.

Après la mise en place des normes juridiques inspirées du droit français lors de la colonisation, le Dina n'a eu que peu d'existence légale; mais actuellement, du fait de l'augmentation des délits (et en particulier des vols de vanille) et surtout de l'incapacité de l'État à y faire face, par manque de moyens, manque de volonté politique et corruption généralisée, les planteurs ont eu à nouveau recours à ce droit coutumier. Bien sûr, il s'agit souvent d'une justice expéditive qui ne s'encombre pas des droits de l'homme : un voleur pris est un voleur mort.

Et en combinant la pose de pièges sur les plantations et l'instauration du Dina, les vols de vanille ont récemment nettement diminué dans cette région de Madagascar.

réf: [LA PLACE DU DINA DANS L'ARCHITECTURE JURIDIQUE MALGACHE](#)

LE MARCHÉ DE LA VANILLE:

Excellent article à consulter

Vanille de Madagascar, le goût amer de la spéculation

Le Monde Afrique / 5 janvier 2017

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/01/05/vanille-de-madagascar-le-gout-amer-de-la-speculation\\_5058316\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/01/05/vanille-de-madagascar-le-gout-amer-de-la-speculation_5058316_3212.html)